

POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DECHETS D'EMBALLAGE AU RWANDA.¹ PARU DANS LA NOUVELLE RELEVÉ N°450 DU 30 SEPTEMBRE - 15 OCTOBRE 2002

Les déchets d'emballage au Rwanda augmentent au jour le jour et une politique systémique de sa gestion se fait attendre. Cette politique, une fois adoptée et formalisée juridiquement, permettrait de responsabiliser les différents acteurs de la vie socio-économique rwandaise dans la production, l'utilisation et la gestion écologiquement rationnelle des emballages et des déchets d'emballages. Nombreux sont des Rwandais qui ne sont pas encore sensibilisés sur les mécanismes de recyclage, de sous-cyclage, de valorisation énergétique ou d'élimination sélective des déchets et ceci fait qu'on rencontre des déchets d'emballage un peu partout éparpillés dans les rues, les places publiques, les brousses... Sans devoir procéder à des enquêtes ou des sondages poussés puisque l'état grossier de l'élimination irrationnelle des déchets d'emballage est manifeste et se passe de tous commentaires, je me propose de faire une analyse descriptive de la problématique des déchets d'emballage pour ensuite envisager une ébauche de solutions à préconiser pour l'avenir.

1. Une analyse descriptive

L'analyse porte sur un constat que quiconque peut se faire de la gestion qualitative et quantitative des déchets d'emballage. Ce constat peut globalement se résumer comme suit :

- Tendance généralisée pour beaucoup de gens à abandonner définitivement la bonne pratique traditionnelle d'utiliser un seul panier de ménage qui soit durable, quitte à le remplacer une fois complètement hors de tout usage pour les achats des produits du marché.

En revanche, la plupart de gens préfèrent réserver pour chaque approvisionnement un achat propre d'un sachet en plastique ou un sac, car jugés plus pratiques.

- Très peu de déchets d'emballages aboutissent dans les rares décharges non contrôlées que comptent les seuls centres urbains, ce qui veut dire en d'autres termes que quantitativement parlant, le gros lot du volume de déchets d'emballage se trouve être actuellement géré par la nature elle-même.
- Plusieurs types de déchets d'emballages cohabitent avec les hommes, les plantes, les animaux, et ce qui pis est certains d'entre eux peuvent être sources de pollutions ou de nuisances diverses, et plus particulièrement peuvent compromettre la santé des hommes :

- ✓ Les déchets de sachets en plastique sont très dangereux pour les ruminants comme les vaches. Leur ingestion provoque chez ces dernières une altération progressive et rapide de leur santé, suivie d'une mort violente ;
- ✓ Les boîtes de conserves consommées sont parfois colonisées par des insectes nuisibles tels que les moustiques (anophèles) surtout quand elles contiennent l'eau de pluie. Point n'est besoin ici de rappeler que le paludisme est à la base du taux de mortalité élevé au Rwanda. Outre ce

¹ Par Alexis Gakuba, géographe et éco-conseiller de l'Institut Eco conseil de Namur (Belgique)

fait de servir de niche écologique très propice à la prolifération de complexes pathogènes, l'on enregistre certains cas de personnes qui sont blessées par des boîtes de conserve métalliques et attrapent le tétanos et meurent. Je dois aussi ajouter que ces boîtes de conserves, qui de surcroît ne sont pas nettoyées ou traitées hygiéniquement avant leur élimination, sont sources d'intoxications diverses aux enfants de la rue et autres étourdis qui goûtent sur les restes du contenu se trouvant sur les parois internes de ces boîtes ;

- ✓ Beaucoup de bouteilles abîmées sont abandonnées dans la nature, alors qu'elles pourraient être recyclées ou sous-cyclées.

Bref, la gestion des déchets d'emballage s'avère problématique surtout que l'absence d'une politique d'élimination plus systémique est couplée d'une absence de stratégies de réhabilitation ou de revalorisation économique de bien d'entre eux.

2. Eventail de politiques et stratégies à mettre en œuvre pour assainir la situation

D'emblée, il y a lieu de déplorer l'absence au Rwanda de texte normatif- cadre portant code environnemental qui intégrerait la matière des déchets, et qui permettrait l'administration d'outils efficaces, tant pour la prévention que pour la gestion qualitative et quantitative des déchets d'emballages.

2.1. Les outils juridiques

- Il s'agit de fixer les normes de qualité pour les divers types d'emballages, en établissant pour les uns des valeurs impératives et pour les autres des valeurs guides ; ainsi, des mesures appropriées devraient être prises pour atténuer les risques environnementaux des emballages non bio dégradables.
- Aussi, est-il impératif de prévoir des sanctions à l'encontre des entreprises capables d'initier des mécanismes de reprise de leurs emballages et qui ne le font pas ; cette reprise étant justifiée par la possibilité pour ces entreprises de pouvoir les recycler, les sous-cycler ou les réutiliser sans que cela porte atteinte à leur vie ou à leur rentabilité économique.
- Interdire définitivement les décharges sauvages au profit des décharges contrôlées.
- Mettre en place des structures administratives de collecte, de transport, de traitement et d'élimination sélective et méthodique des déchets d'emballages.
- Instituer un service d'études d'impact environnemental des déchets d'emballages.
- Entamer une campagne d'information et de sensibilisation, préalable nécessaire à la démarche de concertation entre acteurs publics et privés en vue d'accords volontaires sur les modalités de gestion des déchets d'emballages.

2.2. Outils économiques

- Prendre des mesures de contingentement au niveau des mouvements d'importation de produits emballés dans des matières qui ne respectent pas les normes de qualité ou de quantité (comme par exemple des emballages non bio dégradables ou sur emballages) exigées pour les emballages.

- Consentir des incitants tels que des subsides ou des facilités d'octroi de crédits bancaires aux initiatives privées se proposant de procéder au recyclage, au sous-cyclage ou à toute autre forme de valorisation économique des déchets d'emballages.
- Appliquer le principe du pollueur- payeur en vue d'internaliser les coûts sociaux ou économiques générés par la mauvaise utilisation des emballages.

2.3. Outils fiscaux

- Prendre des mesures spéciales de taxation des produits emballés d'une façon non respectueuse des normes de qualité.
- Accorder dans la mesure du possible des faveurs fiscales aux acteurs économiques qui respectent les normes de qualité fixées pour les emballages.

Tout cela se ferait en intégrant d'autres aspects tels que le jeu de la liberté de concurrence économique qui sera assurée aux acteurs économiques nationaux, afin d'éviter la délocalisation de leurs activités vers d'éventuels pays moins exigeants, au cas où bien sûr un accord de coopération pour l'adoption des mêmes stratégies de gestion des déchets d'emballages ne pourrait être conclu.

En guise de conclusion

Les déchets d'emballages existent mais il y a lieu de sensibiliser la population à les gérer. Le Ministère qui a l'environnement dans ses attributions en est conscient et les moyens seront mobilisés à cette fin. Cependant, il s'avère impérieux de penser à une décharge contrôlée et aussi de trier les déchets avant de les y acheminer. Aussi, dans la mesure du possible éviter d'utiliser les emballages en plastiques et privilégier les matières bio dégradables. Les ménages pourraient avoir des paniers ou des sacs à utiliser dans les divers achats (nourriture, savons, ...) et au détriment des sachets en plastiques.

Alexis Gakuba